



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : ATTEINTES AUX LIBERTES
D'ASSOCIATION ET DE MANIFESTATION, ET À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ; ACTES
DE TORTURE, ASSASSINAT ET AUTRES TRAITEMENTS INHUMAINS ET
DEGRADANTS

Communiqué de presse REDHAC-Coalition pays-RDC N°0019/18/10/2023

Douala-Mambasa, 18 octobre 2023 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition Pays RDC restent préoccupés par la recrudescence des actes de torture, assassinat, traitements cruels, inhumains et dégradants, l'utilisation disproportionnée de la force, dont sont victimes les Défenseurs des Droits Humains.

Les faits :

La nuit du 12 au 13 août 2023, selon les sources sur place à Mambasa, le nommé OMER, Défenseur des Droits Humains membre de l'ONG CODEPEF et président des jeunes de BIATAKO, était chargé de sensibiliser ces jeunes pour marcher contre la 31ème brigade des Forces armées de la République démocratique du Congo à Mambasa au motif que cette brigade était passive face au groupe armé ADF dans la région.

La nuit du 12 août 2023, le nommé OMER a été enlevé par des hommes armés et retrouvé mort le dimanche 13 août, son corps sans vie retrouvé dans la brousse.

De tout ce qui précède,

Le REDHAC et sa Coalition-pays RDC :

- Condamnent avec fermeté l'assassinat de monsieur OMER Défenseur des Droits Humains ;
- Dénoncent et condamnent les représailles à l'encontre des Défenseurs des Droits Humains en général, et en particulier celles ayant causé la mort du Défenseur des Droits Humains qui ne faisait que son travail de sensibiliser les citoyens pour mobiliser les FARDC à assurer leur sécurité contre les atrocités des groupes armés ;
- Condamnent les atteintes aux libertés fondamentales (associations, manifestations, expression et d'informer et à l'intégrité physique) en RDC en particulier et en Afrique Centrale en général ;

Le REDHAC et sa Coalition-pays RDC recommandent au Gouvernement de la RDC :



- La cessation de toutes formes d'intimidations sur les Défenseurs des Droits Humains et les Journalistes qui font seulement leur travail de promotion, et de Défense des Droits Humains ;
- L'ouverture d'une enquête indépendante afin que les responsables de ce crimes odieux payent leurs actes.

Ensuite, le REDHAC et sa Coalition-pays RDC exigent le respect :

- De la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) ;
- Du Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (PIRDPC) ;
- De la Déclaration de 1998 sur la protection ;
- De la Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits Humains ;
- Des Principes et directives sur les droits de l'Homme et des peuples dans la lutte contre le terrorisme en Afrique ;
- Des Lignes Directrices sur la liberté d'association et de réunion en Afrique.

Enfin, le REDHAC et sa Coalition-pays RDC :

Encouragent le Gouvernement de la RDC à protéger efficacement les Défenseurs des Droits Humains, en promulguant la loi portant « Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains », adoptée le 14 juin 2023 par le SENAT

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04 ;
MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook : Redhac Redhac
Twitter : @RedhacRedhac
Site-Web : www.redhac.info

REDHAC : Coordination Coalition-PAYS-RDC
Siège Avenue Yongo N° 21 C/Kasa-Vubu, réf rondpoint Kimpwanza
E-mail : rkabakela@gmail.com